

COMMUNE DE TUCQUEGNIÉUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022 – 18H00

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19
de présents : 14
de votants : 16

PRESENTS : Mmes – Mrs - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo - GAYCHET Marie - PRUZSINA Françoise - STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond - BOEMO Silvine - POTIER Marc – KILIANSKI André – MICHALSKI Brigitte - MARTEAU Wioletta - SBERNARDORI Thierry - TAKACS Michel - FASANO Hervé

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne
Mr LIEVAIN Pierre-Olivier donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry

ABSENTS EXCUSES :

Mr CHMIEL Denis
Mme KOCHANYJ Aline
Mme SALON Aurélie

Monsieur RIANI Carlo est désigné secrétaire de séance

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

En l'absence de remarques, le PV de la dernière séance de conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Le repas des Anciens 2022 est programmé le dimanche 27 mars 2022, sous réserves du contexte sanitaire.
- ❖ **Information** : Courrier « Les Jeux de Génie » : la fondatrice d'une ludothèque propose de la location de jeux et demande le prêt d'une salle pour faire des animations. La commission enfance/jeunesse prendra contact avec elle.
- ❖ **Information** : L'étude relative au BOURG-CENTRE effectuée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54) a été restituée en janvier. L'architecte du CAUE doit encore nous faire parvenir des estimations, quant aux éventuelles transformations des bâtiments scolaires ou leur rénovation.

3) CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LOUIS PAPIS AU 31/12/2021

Toutes les parcelles du lotissement LOUIS PAPIS (LA PARGIERE) ont été vendues. Ainsi, il n'y aura plus d'écritures sur ce budget, qui peut être dissout au 31-12-2021.

A l'unanimité, le Conseil accepte la dissolution de ce budget annexe, au 31 décembre 2021.

4) DEPENSES NOUVELLES

Des dépenses nouvelles d'investissement sont nécessaires. Afin de pouvoir payer les prestataires avant le vote du budget, le conseil est invité à valider leur règlement. A l'unanimité, le conseil accepte que la Commune règle ses nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget.

5) DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR - CTS

Trois projets vont faire l'objet de demandes de subventions : l'extension de l'école maternelle Louise Michel (estimation : 193 470,00 €HT + réfection cour 31 208,06 €HT), fenêtres et rideaux RASED (23 248,00 €HT), voirie (120 105,69 €HT). Il est proposé au conseil de déposer des demandes de subvention auprès des services de l'Etat et du Département.

projets	Coût HT	DETR	CTS	Autofinancement
Extension Louise Michel	224 678,06 €	67 403,42 € (30%)	98 204,22 € (43,71%)	59 070,42 €
Réfection Rue de La Hayée et parking Potence	120 105,69 €	36 031,71 € (30%)		84 073,98 €
Fenêtres et rideaux RASED	23 248,00 €	6 974,40 € (30%)	11 624,00 € (50%)	4 649,60 €

A l'unanimité, le conseil approuve ces projets et leurs estimations et accepte de déposer des dossiers de demande de subventions.

6) TELETRAVAIL

Le Préfet, par courrier en date du 17/11/2021, a rappelé l'obligation de mettre en place des négociations avant fin décembre. Ce qui a été fait. Puis le premier ministre a rendu obligatoire pour 3 semaines, le télétravail, prolongé pour 2 semaines. Pour mettre en place le télétravail de façon pérenne (hors obligation gouvernementale), il est nécessaire de saisir le comité technique pour qu'il rende un avis. Après cet avis, le conseil prendra une délibération définissant les conditions. Ce sujet sera donc revu en avril, après avis du comité technique qui se réunit le 28 mars 2022. Le conseil est d'accord pour que le nombre de jours en télétravail soit de un jour flottant par semaine, comme convenu lors de la réunion avec le personnel des bureaux.

7) RGPD 2022-2024

Depuis le 1er janvier 2022, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54) reprend la mission RGPD (règlement général sur la protection des données) jusqu'alors assurée par la Société Publique Locale INPACT-GL qui va cesser son activité. Le CDG54 propose donc une convention qu'il conviendra de passer afin de nous garantir la continuité du service.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de convention avec le CDG54 et autorise Madame Le Maire à signer tout document y afférent.

8) MODIFICATION DELIBERATION VENTE PARCELLE Y 772 - TROJANOWSKI

Monsieur TROJANOWSKI a acheté la parcelle Y772, par acte administratif de vente en date du 1^{er} février 2008 (délibération du 24/09/2007). Cet acte précise que la destination du présent bien est une parcelle qui doit rester en forêt et qui ne pourra pas être déboisé. Il demande à ce que cette condition soit retirée, car souhaite vendre cette parcelle. Il explique que les sapins sont tombés malades et ont séché.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette demande et le cas échéant, de modifier la délibération du 24/09/2007 et donc l'acte de vente de la parcelle Y772.

Les élus disent qu'il faut demander à ce que cette parcelle soit mise en verger. Monsieur STACHOWIAK suggère qu'un rendez-vous soit pris avec l'intéressé, avant de prendre une délibération, pour être d'accord de mettre en verger et/ou en jardin. A l'unanimité, le conseil approuve cette suggestion. Ce sujet sera donc revu lors d'un prochain conseil.

9) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES FESTIVITES 2022

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge de tous les frais (boissons, représentations théâtrales, séance de cinéma, fleurs, friandises, toasts, transports, etc...) résultant des diverses fêtes organisées dans la commune au cours de l'année 2022. A savoir :

- Réception du Personnel Territorial, Enseignants, Commerçants, Artisans, Agriculteurs et Associations (Noël, Nouvel An),
- Réception écrivains bibliothèque,
- Médaille d'honneur Communal,
- Départ en retraite, mutations, et départs volontaires,
- Opération de nettoyage de printemps,
- Fête de carnaval,
- Fête de la Paix,
- Fête du Patrimoine,
- Journée de la Femme,
- Anniversaire du 19 mars 1962 – Cessez le feu en Algérie
- Journée des Déportés,
- 1er Mai
- 8 Mai,
- Fête des Mères,
- Fête de la Musique,
- Fête de la Saint Jean,
- 14 Juillet, 15 août
- Fête patronale Village - Marine
- 6 heures de Tucquegnieux,
- 5 Septembre – Libération de Tucquegnieux,
- 25 septembre – Commémoration des Harkis
- 11 Novembre,
- Repas des Anciens,
- Fête Omnisports,
- Noël de Joie,
- Inaugurations,
- Saint Nicolas et fête de Noël dans les écoles – Sortie des Ecoles : séances de cinéma – théâtre – piscine
- Arbre de Noël des Enfants du Personnel,
- Expositions diverses,
- Noces d'Or, de Diamant,
- Acquisition et plantation d'un arbre à chaque naissance enregistrée dans les registres de la commune,
- Evènements Familiaux du Personnel et des membres du Conseil Municipal (décès, mariage, naissance...).

A l'unanimité, le conseil se prononce favorablement à la prise en charge des frais relatifs aux festivités 2022.

10) ECOLLES – ENFANCE/JEUNESSE

Point sur les différents sujets d'actualité pour les écoles.

- Capteurs CO2 dans les écoles : ils ne sont pas obligatoires dans les écoles, mais conseillés. C'est un appareil mis dans une classe, avec un voyant vert, orange, rouge, qui indique d'ouvrir les fenêtres quand c'est rouge. Aucun enseignant n'en a fait la demande pour l'instant. La question a été discutée en réunion de bureau et de commission scolaire et il est proposé de mettre un capteur mobile dans chaque bâtiment, pour voir à quel rythme il faut aérer dans chaque classe. Ainsi, 5 seront commandés pour la primaire et 2 pour la maternelle.

- Projet micro-crèche : une dame de TUCQUEGNIEUX souhaite créer une micro-crèche en qualité d'autoentrepreneur. La CAF a alerté Madame Le Maire, concernant le coût plus important pour une famille, lorsque la crèche est privée et a expliqué que c'est moins cher (il y a plus d'aides de la CAF), lorsque la crèche est associative. Un rendez-vous est fixé le 2 février avec la personne concernée, la CAF et Madame Le Maire, afin de discuter sur la forme que prendra cette future microcrèche.

- Absence d'enseignants à cause du COVID (cas positifs et cas contacts), depuis le 4 janvier, donc les enfants n'ont pas beaucoup d'école et les enseignants ne sont pas remplacés.

- Les enseignantes de l'école maternelle ont remercié la municipalité pour la mise en place de la porte-cloison entre les deux classes.

- Le directeur de l'Association NATALIE s'en va. Ce sera une nouvelle directrice à partir du 1^{er} février 2022.

11) VERSEMENT EXCEPTIONNEL DE SUBVENTIONS 2021 SUR 2022

Les crédits pour les subventions aux associations étaient insuffisants en 2021. L'association l'Impulsion Tucquenoise, l'association le Basket Club et l'association des anciens combattants, n'ont pas pu percevoir leur subvention 2021. Il est proposé au conseil de verser ces subventions 2021 sur 2022.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser ces subventions prévues initialement sur 2021, sur 2022.

12) TRAVAUX

Point sur les différents travaux en cours et à venir au sein de la commune :

- Aménagement du périscolaire : il reste le carrelage, la peinture, le changement du toit, grande pièce (peinture et sol), mains courantes autour des rampes d'accès.

- Rue Sainte Barbe : elle est à 90% terminée, il reste à reprendre les dos d'âne et faire le traçage.

- Projet d'extension de la maternelle : le permis de construire a été accepté. Le maître d'ouvrage va lancer l'appel d'offres. Il est prévu aussi de refaire la cour de l'école. Par ailleurs, une étude a été lancée pour l'isolation de l'école.

- Trottoir de la Route d'Anderny, à Brabant : la commande est passée pour qu'il soit créé.

- Travaux de l'étang à terminer, avec la mise en place d'un moine.

- Travaux de la phase III du Gymnase : l'appel d'offres va être mis en ligne le 31 janvier 2022 (date limite de candidature : 07/03/2022).

- Projet de réfection de la Rue de La Hayée et du parking Potence.

- Remplacement de fenêtres et rideaux au bâtiment RASED de l'école primaire.

13) REVISION DE L'INDEMNITE POUR LE GARDIEN DE L'HORLOGE

L'indemnité du gardien de l'horloge de l'église, a été réévaluée par délibération en date du 16/12/2013 et est fixée à 150,00 € par an depuis 2014. De 2006 à 2013, elle était de 100,00 € par an. Il est proposé au conseil de réévaluer cette indemnité à 180 € par an à partir de 2022.

A l'unanimité, le conseil accepte de porter l'indemnité pour le gardien de l'horloge à 180,00 € par an.

14) COUPES DE BOIS 2022

Les propositions de coupes de bois 2022 sont les suivantes :

- Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers : Parcelles n°27 et 28.

- Vente en bloc et sur pied : Parcelles n°23, 22, 16, 17a4, 17v

Pour le partage sur pied entre les affouagistes, le conseil doit fixer le prix du stère et désigner 3 bénéficiaires solvables.

A l'unanimité, le conseil accepte ces propositions de coupes de bois, décide de maintenir le prix du stère à 10 € et désigne les trois bénéficiaires solvables suivant : Monsieur Hervé FASANO, Monsieur Pierre-Olivier LIEVAIN et Monsieur Marc POTIER.

15) CONVENTIONS RESTOS DU COEUR

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition à l'Association d'une salle du bâtiment C, afin d'accueillir les bénéficiaires, ainsi qu'une convention relative au prêt de la camionnette communale, afin de transporter les produits.

A l'unanimité, le conseil approuve les deux conventions et autorise Madame Le Maire à les signer.

16) RAPPORT ANNUEL 2020 SEAFF

Comme chaque année, le SEAFF nous a fait parvenir son rapport d'activité annuel. Il est consultable en mairie.

Le conseil prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

